Conseil départemental de la Somme

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, président du Conseil d'administration du SDIS 80, nommé membre de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS)

Amiens, le mardi 28 décembre 2021

Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme et président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80), a été nommé ce jour, par arrêté au Journal Officiel, membre de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS).

Une instance incontournable d'échanges autour de la sécurité civile

La Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) a été crée par la Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Organe rattaché au Ministère de l'Intérieur, la CNSIS est composée de Parlementaires, de représentants de l'État, de représentants des Conseils d'administration des services d'incendie et de secours et de représentants des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Elle est consultée sur les projets de Loi ou les projets d'acte réglementaire relatifs aux missions, à l'organisation, au fonctionnement ou au financement des services d'incendie et de secours.

À l'occasion du renouvellement de ses membres, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et son président, François Sauvadet, a proposé Stéphane Haussoulier, actuel président du Conseil départemental de la Somme et président du Conseil d'administration du SDIS 80 depuis 2015.

Assurer un service de secours opérationnel et performant, partout en France

Les récentes évolutions, avec notamment la Loi Matras, montrent à quel point il est indispensable, tant au niveau local qu'au niveau national, d'échanger de façon constructive et de partager aussi bien les interrogations que les attentes, en lien direct avec le Ministère de l'Intérieur.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme et président du SDIS 80, ***« les attentes, tant des pompiers que des collectivités, sont nombreuses et légitimes pour assurer à tous les habitants, partout en France, un service de secours performant, moderne et opérationnel. Je tiens à remercier l'Assemblée des Départements de France et son président, François Sauvadet, pour cette nomination. Les sapeurs-pompiers de France, et en premier lieu ceux du SDIS 80, peuvent compter sur mon engagement dans cette instance pour porter leur parole. »***

- - -

Note aux rédactions

Arrêté du Journal Officiel joint à ce communiqué

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 décembre 2021 portant renouvellement des membres de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours

NOR : *INTE2138451A*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-4-1 et R. 1424-59,

Arrête :

Art. 1er. – Sont nommés membres de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours :

a) Sur proposition du président de l'Assemblée nationale :

M. Fabien MATRAS, député du Var ;

b) Sur proposition du président du Sénat :

Mme Françoise DUMONT, sénatrice du Var ;

c) Sur proposition du président de l'Assemblée des départements de France :

M. Jean DEGUERRY, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain, titulaire, et M. Marcel CANNAT, vice-président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes, suppléant ;

M. Arnaud VIALA, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron, titulaire, et M. Laurent DARTHOU, conseiller départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze, suppléant ;

M. Florian BOUQUET, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Territoire de Belfort, titulaire, et M. Christophe de BALORRE, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Orne, suppléant ;

Mme Christine BOUQUIN, présidente du conseil départemental et présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, titulaire, et M. Dominique PEDUZZI, conseiller départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Vosges, suppléant ;

M. Marc GAUDET, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Loiret, titulaire, et Mme Isoline GARREAU, conseillère départementale et présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, suppléante ;

M. Olivier RICHEFOU, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne, titulaire, et Mme Marie-Jeanne BELLAMY, conseillère départementale et présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, suppléante ;

M. André ACCARY, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire, titulaire, et M. Christophe GUILLOTEAU, président du conseil départemental et vice-président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, suppléant ;

M. Nicolas LACROIX, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Marne, titulaire, et M. Eric de VALROGER, conseiller départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Oise, suppléant ;

M. Charles-Ange GINESY, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, titulaire, et M. Richard MALLIÉ, conseiller

départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, suppléant ;

M. Frédéric BIERRY, président du conseil départemental et président du conseil d'administration des services territoriaux d'incendie et de secours en Alsace, titulaire, et M. Guy CROSNIER, conseiller départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne, suppléant ;

M. Stéphane HAUSSOULIER, président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Somme, titulaire, et M. Jacques HOUSSIN, conseiller départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord, suppléant ;

M. Bernard BERTELLE, conseiller départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, titulaire, et Mme Edwige EME, conseillère départementale et vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône, suppléante ;

Mme Zémorda KHELIFI, vice-présidente du conseil de la métropole et présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, titulaire, et M. Bernard POUBLAN, conseiller départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Pyrénées, suppléant ;

M. Jérôme LOPEZ, conseiller départemental et vice-président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault, titulaire, et Mme Sophie PANTEL, présidente du conseil départemental et présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Lozère, suppléante ;

M. Michaël CANIT, conseiller départemental et vice-président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, titulaire, et M. Jean-Marc DÉJOUÉ, conseiller départemental et vice-président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor, suppléant ;

M. Pierre ALLARD, vice-président du conseil départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne, titulaire, et M. Bernard LEBEAU, conseiller départemental et vice-président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire-Atlantique, suppléant ;

M. Alexandre PISSAS, conseiller départemental et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gard, titulaire, et Mme Hermeline MALHERBE, présidente du conseil départemental et présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Orientales, suppléante ;

d) Sur proposition du président de l'Association des maires de France :

M. Dominique FEDIEU, maire et membre du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde, titulaire, et Mme Célia MONSEIGNE, maire et membre du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde, suppléante ;

M. Bastien CORITON, maire et membre du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, titulaire, et Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT, adjointe au maire et membre du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, suppléante ;

M. Thierry LAGNEAU, maire et membre du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Vaucluse, titulaire, et M. Etienne WOLF, maire et membre du conseil d'administration du service territorial d'incendie et de secours du Bas-Rhin, suppléant ;

Mme Marie-Jeanne BELLAMY, maire et membre du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, titulaire, et Mme Isabelle PERIGAULT, maire et membre du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, suppléante ;

Mme Camille POUPONNEAU, maire et membre du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne, titulaire, et M. Jean GIRARDON, maire et membre du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire, suppléant ;

e) Sur proposition du président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France :

M. Grégory ALLIONE, titulaire, et M. Hugues DEREGNAUCOURT, suppléant ;

M. Max ROUX, titulaire, et M. Philippe HUGUENET, suppléant ;

M. Patrick HERTGEN, titulaire, et M. Christophe MARCHAL, suppléant ;

Mme Céline GUILBERT, titulaire, et Mme Florence RABAT, suppléante ;

Sur proposition de la Fédération autonome des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés :

M. André GORETTI, titulaire, et M. Xavier BOY, suppléant ;

Sur proposition de la Fédération de la confédération générale du travail des services publics :

M. Peter GURRUCHAGA, titulaire, et M. Abdellah CHAOUCH, suppléant ;

Sur proposition d'Avenir-secours, Syndicat national de l'encadrement des services d'incendie et de secours :

M. Gérard IRIART, titulaire, et M. Jean-Frédéric BISCAY, suppléant ;

Sur proposition du Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés des SDIS de France :

M. Yannick TENESI, titulaire, et M. Yaël LECRAS, suppléant ;

Sur proposition de la Fédération force ouvrière des services d'incendie et de secours :

M. Christophe SANSOU, titulaire, et M. Nicolas CORNELOUP, suppléant ;

Sur proposition du Syndicat pour les agents des services départementaux d'incendie et de secours, Confédération française des travailleurs chrétiens :

M. Ludovic GOBLET, titulaire, et M. Gilles MAROT, suppléant ;

Sur proposition de la Fédération INTERCO des services départementaux d'incendie et de secours, Confédération française démocratique du travail :

M. Jacques DONZEL-GARGAND, titulaire, et M. Kévin DAUB, suppléant ;

Sur proposition de l'Union syndicale nationale solidaires des services départementaux d'incendie et de secours (SUD SDIS national) :

M. Frédéric GREFFE, titulaire, et M. Régis VIDAL, suppléant ;

f) Sur proposition du président de l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours :

M. Stéphane MORIN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Loire-Atlantique, titulaire, et M. Eric GROHIN, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Var, suppléant ;

g) Au titre des représentants de l'Etat :

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ou son représentant ;

Le directeur général des collectivités locales ou son représentant ;

Le chef de l'inspection générale de la sécurité civile ou son représentant ;

Le directeur de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers ou son représentant ;

M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, titulaire, et Mme Cécile GUYADER, préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone de défense et de sécurité Ouest, suppléante ;

M. Jean-Yves NOISETTE, chef de l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, titulaire, et M. Patrick BAUTHEAC, chef de l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest, suppléant.

Art. 2. – L'arrêté du 6 août 2019 modifié portant nomination à la Conférence nationale des services d'incendie et de secours est abrogé.

Art. 3. – Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 décembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,
A. THIRION